



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2026-23 du 02 avril 2026

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-30
DU MARDI 28 AVRIL 2026

Présents : Mmes Véronique MARAVAL, Marie-Claude ROLLAND, Sylvie BASCOUL, MM. Fabrice MARCUZZO, Sylvian CALS, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CANTALOUBE.

Objet de la décision : Sentiers de randonnée pédestre et VTT - Convention d'entretien des zones non carrossables

Dans l'objectif de structurer et systématiser l'entretien de l'ensemble des sentiers de randonnées pédestre et VTT, le Bureau communautaire en date du 15 janvier 2026 a validé le principe d'une délégation de l'entretien de la végétation des zones non carrossables des sentiers (*soit un linéaire de 15,8 km à entretenir de façon occasionnelle ou régulière*) aux associations locales en capacité de le faire et le principe d'inscrire au budget une somme de 11 800 € correspondant à un tarif horaire de 15,00 €.

Les quatre associations pouvant être concernées (Association « Lombers Sport et Nature » pour 10 zones VTT et 7 pédestres, Association « Montredon A Pé » pour 9 zones VTT et 1 pédestre, Association « Sportive et Culturelle Travétoise » pour 3 zones pédestres et Association « Castelroc en Arifadès » pour 2 zones pédestres) ont, elles aussi, validé le principe et approuvé les termes du projet de convention d'entretien.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, approuve les quatre conventions d'entretien des zones non carrossables à intervenir respectivement avec l'Association « Lombers Sport et Nature », l'Association « Montredon A Pé », l'Association « Sportive et Culturelle Travétoise » et l'Association « Castelroc en Arifadès » et autorise Madame la Présidente à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Présidente,
Véronique MARAVAL